



Mémoire du Réseau québécois pour la réussite éducative sur le projet de loi n° 19 - *Loi sur l'encadrement du travail des enfants*

**Présenté à la Commission de l'économie et du travail de
l'Assemblée nationale du Québec**

Avril 2023

À propos du Réseau québécois pour la réussite éducative

Depuis 2005, le Réseau québécois pour la réussite éducative (RQRÉ) et ses membres, les Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec (IRC) multiplient les actions afin de créer les conditions propices à l'épanouissement et au développement du plein potentiel de chaque jeune du Québec.

Puisant sa force dans l'action collective menée par ses IRC, le RQRÉ est un véritable levier d'influence auprès de nombreux acteurs engagés en faveur de la réussite éducative des jeunes Québécois.

Le taux de diplomation des jeunes a fait un bond de géant au Québec depuis 15 ans et le travail du RQRÉ et des IRC n'y est pas étranger. La réussite éducative et la persévérance scolaire sont devenues des priorités nationales grâce à une mobilisation sans précédent de tous les acteurs de la société.

Le RQRÉ en chiffres

- **18 Instances régionales de concertation** sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec
- Plus de **700 partenaires régionaux** mobilisés par l'ensemble des IRC, dans toutes les régions du Québec
- Plus de **2000 organismes** déployant des projets afin de bien outiller 286 000 jeunes de 0 à 20 ans
- **75 %** des actions de la Glissade de l'été ciblent les enfants de **milieux défavorisés**, issus de **l'immigration** ou présentant des **difficultés d'apprentissage**

Quelques initiatives phares

Les Journées de la persévérance scolaire

Depuis 2004, les JPS sont un rendez-vous annuel de sensibilisation et de mobilisation soulignant l'importance de s'engager auprès des jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite.

La Journée des finissants

Organisée depuis 2020, en collaboration avec Alloprof et Télé-Québec, la JDF est une occasion spéciale de mobiliser la société québécoise avec des actions simples et marquantes leur permettant de célébrer les jeunes qui obtiennent un diplôme ou une qualification.

La Glissade de l'été

Chaque été, la majorité des élèves oublient une partie de ce qu'ils ont appris pendant l'année scolaire. On appelle ce phénomène la « glissade de l'été ». Afin de contrer ce recul, le RQRÉ, les IRC et leurs partenaires déploient, depuis l'été 2021, des activités ludiques à saveur pédagogique pour stimuler le plaisir d'apprendre.

Employeurs engagés pour la réussite

Une plateforme d'outils pour les employeurs souhaitant poser des gestes concrets pour favoriser la réussite éducative de leurs employés qui poursuivent des études ou pour les jeunes de leurs communautés.

Une intervention législative devenue nécessaire

En étudiant attentivement certains indicateurs liés à la réussite scolaire des jeunes dans les dernières années, le RQRÉ est venu à la conclusion qu'il était nécessaire que le gouvernement se penche sur des interventions législatives visant à mieux encadrer le travail des jeunes au Québec. L'organisation salue d'ailleurs le projet de loi 19, qui reprend plusieurs des propositions effectuées par le RQRÉ au cours des derniers mois.

Le RQRÉ appuie l'interdiction du travail pour les moins de 14 ans, la mise en place d'une limite de 17 heures de travail par semaine et le plafonnement à 10 h de travail du lundi au vendredi pour les adolescents assujettis à l'obligation de fréquentation scolaire.

La liste d'exceptions prévues pour le travail des moins de 14 ans, qui inclut les OBNL, ainsi que la supervision nécessaire d'un adulte en tout temps, correspond également aux attentes exprimées par le RQRÉ. Nous sommes également d'avis que les exceptions doivent demeurer minimales, simples et guidées par des principes qui assurent le bien-être des jeunes et favorisent leur réussite éducative. Bien qu'imparfaites, ces balises sont en phase avec la littérature scientifique et nous apparaissent justifiées, équilibrées et, surtout, nécessaires dans le contexte que l'on connaît.

Pour le bien de la discussion, nous rappellerons dans la prochaine section certaines observations effectuées sur le terrain, et dans la suivante, les résultats de plusieurs études scientifiques portant sur l'impact du travail des jeunes sur la réussite éducative.

Par ailleurs, bien que nous saluions les dispositions prévues au projet de loi, son adoption ne sera pas suffisante pour résorber l'ensemble des répercussions de l'attrait du marché du travail sur la réussite éducative. C'est pourquoi nous concluons ce mémoire avec quelques recommandations et pistes d'actions qui permettraient, selon nous, de bonifier et compléter l'initiative législative du gouvernement du Québec.

Des bouleversements de société qui influencent la réussite scolaire

Notre système d'éducation se retrouve, depuis ces dernières années, au cœur d'une tempête parfaite qui, malheureusement, met à mal les avancées faites au Québec pour combler le retard accusé en matière de diplomation et de réussite éducative. À nos yeux, ce projet de loi est donc un excellent moyen pour la société québécoise de lancer un message clair, à savoir que le métier d'élève doit être la priorité des jeunes. En effet, nous sommes persuadés que la valorisation de l'éducation et que l'obtention d'un diplôme qualifiant doivent être au cœur des préoccupations de notre société.

Cette tempête parfaite s'est d'abord matérialisée par la pandémie et les nombreux bouleversements qu'elle a entraînés dans la vie des jeunes. Les fermetures successives des écoles ont pu provoquer des retards d'apprentissages affectant leur niveau d'engagement et de motivation scolaire, ce qui peut trop souvent mener au décrochage, particulièrement chez les garçons. Dans bien des cas, ces effets néfastes se feront sentir sur plusieurs années. Par ailleurs, la pandémie a également pu amplifier certaines tendances déjà bien présentes telles que la détérioration de la santé mentale, notamment au niveau de l'anxiété chez les jeunes filles.

Ensuite, les difficultés vécues par les jeunes lors de l'adolescence, période charnière en matière de développement, sont également importantes à considérer. En effet, lors du passage au secondaire, le parcours scolaire est altéré pour 7 jeunes sur 10 de différentes manières : baisse du rendement scolaire¹, augmentation de l'anxiété², émergence d'attitudes négatives envers l'école et les enseignants³, diminution de l'intérêt et de l'engagement scolaire⁴. C'est également durant ces années que le développement physique, cognitif et psychosocial se consolide, notamment par le développement de la maturité et de l'identité.

En parallèle, la pénurie de main-d'œuvre frappe de plein fouet tous les secteurs de l'économie québécoise. Dans ce contexte, faute de travailleurs, le marché de l'emploi considère les jeunes pour regarnir son bassin de main-d'œuvre. Pour ce faire, les employeurs tendent à offrir des opportunités pouvant sembler attrayantes pour bien des jeunes. Cette tendance est particulièrement visible dans nos commerces, nos restaurants ou nos épiceries. Les jeunes qui travaillent dans les commerces sont de plus en plus jeunes. Certains le font par choix, d'autres par nécessité, alors que l'inflation accentue la

¹ Aprile D. Benner et Sandra Graham, « The Transition to High School as a Developmental Process Among Multiethnic Urban Youth ». *Child Development* 80 n°2 (2009): 356-376.

² Brian K. Barber et Joseph A. Olsen, « Assessing the Transitions to Middle and High School » *Journal of Adolescent Research* 19 n° 1 (2004) : 3-30.

³ Roch Chouinard, Normand Roy, Isabelle Archambault et Jonathan Smith, « Relationships with teachers and achievement motivation in the context of the transition to secondary school ». *Interdisciplinary Education and Psychology* 2 n° 1 (2017): 1-15.

⁴ Aprile D. Benner, « Latino Adolescents' Loneliness, Academic Performance, and the Buffering Nature of Friendships ». *Journal of Youth & Adolescence* 40 n°5 (2011): 556-567 ; Dale H. Schunk et Frank Pajares, « Competence Perceptions and Academic Functioning » dans *Handbook of competence and motivation*, dir. A. J. Elliot & C. S. Dweck (Guilford Publications : 2005), 85-104.

précarité financière des familles à faibles revenus. Trop souvent nous observons des cas de jeunes qui font le choix de délaissier leurs études pour se consacrer pleinement à un emploi rémunéré, et ce, alors qu'ils sont à deux pas d'obtenir leur diplôme.

Les données disponibles ne nous permettent pas encore de chiffrer avec précision combien de jeunes prennent la décision de délaissier leurs études pour se concentrer à un emploi à l'échelle du Québec. Toutefois, la hausse marquée du nombre d'accidents du travail observé chez les moins de 16 ans en 2021 (36 %), de même que chez les 14 ans et moins (392 %) et chez les 15 ans (221 %) entre 2012 et 2021⁵, constitue à notre avis un reflet direct de la hausse du phénomène du travail chez les jeunes et, par extension, de celui du cumul études - travail.

Une enquête portant sur la santé psychologique des jeunes de 12 à 25 ans réalisée dans quatre régions du Québec, soit l'Estrie, les Laurentides, la Mauricie-Centre-du-Québec (MCQ) et la Montérégie⁶, montre que la proportion de jeunes du secondaire qui travaillent a augmenté de manière très importante entre 2022 et 2023. La hausse est notamment marquée pour les jeunes de secondaire 1 à 3.

Voici quelques-unes des conclusions de cette enquête :

- La proportion de jeunes qui travaillent est plus élevée qu'en 2022 :
 - Secondaire 1 : 54 % (contre 13 % en 2022) ;
 - Secondaire 2 : 57 % (contre 21 % en 2022) ;
 - Secondaire 3 : 61 % (contre 36 % en 2022) ;
 - Secondaire 4 : 66 % (contre 49 % en 2022) ;
 - Secondaire 5 : 71 % (contre 62 % en 2022).
- Les jeunes travaillent souvent plus de 15 h par semaine (20 % au 1^{er} cycle, 26 % au 2^e cycle, 45 % en formation professionnelle/formation générale aux adultes, 39 % au cégep et 30 % à l'université).
- Les principaux motifs des jeunes pour travailler sont « pour payer des choses dont j'ai envie » et « pour faire des économies pour plus tard ».
- Les jeunes qui travaillent plus de 15 h par semaine rapportent un peu plus souvent des symptômes d'anxiété ou de dépression que les autres.

⁵ Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre. *Avis du CCTM concernant le travail des enfants au Québec*. (Québec, 2022) https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/cctm/Avis/AV_travail-enfants_MTRAV.pdf

⁶ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. *Enquête sur la santé psychologique des 12 à 25 ans* (Québec, 2023) https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/salle_de_presse/actualites/2023/faits_saillants-sante_mentale_jeunes.pdf

Quelques observations du terrain

En complément de ces statistiques, le RQRÉ a sondé ses IRC qui, avec la collaboration de leurs partenaires, sont bien au fait des réalités et des enjeux sur leurs territoires. À cet égard, les phénomènes suivants, qui varient en fonction des réalités socioéconomiques régionales, ont été observés :

- Des parents motivent l'absence de leur enfant afin que ce dernier puisse travailler pendant les heures d'école, un phénomène qui était présent pour les élèves du 2^e cycle du secondaire, qui l'est maintenant, dès la première année du secondaire ;
- Des employeurs appellent leurs jeunes employés, sur les heures de classe, pour leur demander de remplacer du personnel malade ;
- Les plus jeunes ne sont actuellement pas exposés à des activités, des outils, du contenu de sensibilisation ou de soutien pour une bonne conciliation études-travail ;
- On demande aux jeunes d'assumer des responsabilités pour lesquelles ils n'ont pas toujours la maturité psychologique, par exemple, en ayant la responsabilité de gérer seul des clients insatisfaits ;
- On rapporte plus souvent que les jeunes subissent une pression pour travailler davantage d'heures afin de combler les besoins criants en main-d'œuvre ;
- Des emplois à temps plein sont fractionnés en emplois à temps partiel pour être offerts à des étudiants alors que ceux-ci ont des besoins différents en termes de formation, d'accompagnement et d'horaires en raison de leurs études. De plus, ces emplois peuvent devenir très attirants, puisqu'ils offrent une excellente rémunération ;
- Le travail des jeunes est généralement normalisé et même une source de fierté.

Les Québécois sont préoccupés

À l'automne 2022, au lendemain de la pandémie, le RQRÉ a mandaté la firme Léger afin de mieux comprendre les perceptions de la population québécoise quant aux enjeux de conciliation études-travail. Ainsi, un sondage a été réalisé entre le 24 novembre et le 1er décembre 2022 auprès d'un échantillon de 1 000 Québécois(es), âgé(e)s de 18 à 59 ans et pouvant s'exprimer en français ou en anglais.

Le sondage a également permis d'apprendre que 71 % des Québécois sont préoccupés par le fait que le contexte de rareté de main-d'œuvre pourrait inciter les jeunes à travailler plutôt que de terminer leurs études, et que 78 % sont préoccupés par la conciliation études-travail des jeunes Québécois.

Alors que près de 60 % considèrent toujours que le diplôme est aussi important qu'avant la pandémie pour occuper un bon emploi, le RQRÉ partage les inquiétudes de la population quant aux effets que la rareté de la main-d'œuvre pourrait avoir sur l'obtention d'un diplôme.

L'impact du travail des jeunes sur la réussite scolaire : ce que nous dit la littérature scientifique

De nombreuses études, réalisées au Québec comme à l'international, confirment que le travail entraîne des répercussions importantes sur les études des jeunes. De manière générale, la littérature scientifique converge vers une même conclusion :

Lorsqu'il se déploie dans de bonnes conditions, le travail peut être favorable à la persévérance scolaire. Or, à compter d'un certain nombre d'heures par semaine, le travail nuit aux études et accroît les risques de décrochage scolaire.

Parmi les principaux avantages associés à l'occupation d'un emploi par un jeune, les recherches retiennent notamment celles-ci :

- Se familiariser avec le marché du travail et ses exigences ;
- Favoriser la découverte des passions et valoriser les métiers professionnels ;
- Acquérir des compétences et des connaissances ;
- Développer son sens des responsabilités et son autonomie ;
- Accroître son autonomie financière ;
- Obtenir une valorisation et une reconnaissance.

Sans le définir parfaitement, la littérature scientifique permet de cibler globalement le seuil au-delà duquel les effets néfastes du travail surpassent ces bénéfiques. Ainsi, les études permettent d'établir qu'au-delà de 15 h, les risques augmentent, et qu'après 20 h par semaine, c'est généralement nuisible. Précisément, c'est l'impact du cumul des différentes activités qui semble jouer un rôle déterminant. Parmi ces recherches, notons les conclusions suivantes :

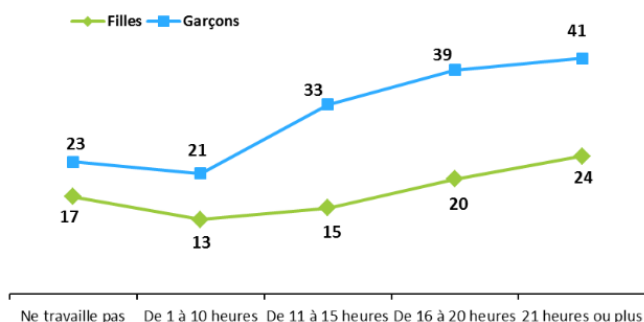
- Selon l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS), réalisée tous les 6 ans par l'Institut de la statistique du Québec à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pas moins de **41 %** des garçons qui travaillent plus de 21 heures par semaine en étant aux études à temps plein risquent de décrocher, contre **21 %** pour ceux travaillant d'une à dix heures par semaine. Chez les filles, ces proportions varient de **13 % à 24 %**⁷.
- Toujours selon l'EQSJS, les élèves qui travaillent plus de 11 heures par semaine sont plus nombreux à présenter un niveau élevé de détresse psychologique que les autres⁸.

⁷ Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. Résultats de la deuxième édition. L'adaptation sociale et la santé mentale des jeunes* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2018) www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/adaptation-sociale/sante-jeunes-secondaire-2016-2017-t2.pdf

⁸ *Ibid.*

Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS)

Proportion d'élèves du secondaire à risque élevé de décrochage scolaire — selon le sexe et le nombre d'heures de travail hebdomadaire, Québec, 2010-2011



- En combinant le nombre d'heures de cours, de travaux scolaires et de travail rémunéré, ÉCOBES⁹ estime que 72 % des élèves qui occupent un emploi cumulent plus de 40 heures productives par semaine (comparativement à 25 % des élèves sans emploi), ce qui est comparable à l'horaire de travail d'un adulte.
- De multiples études ont établi que le fait de consacrer plus de 15 heures par semaine à un travail rémunéré était associé à un « risque accru sur le plan de l'anxiété, de la détresse psychologique, de la fatigue et des comportements à risque tels la consommation d'alcool et de drogues et la manifestation de comportements agressifs et antisociaux¹⁰ ».
- En France, des études ont montré que travailler plus de 16 heures par semaine handicape très fortement la probabilité d'obtenir un diplôme d'enseignement supérieur. Cependant, lorsque ce travail est inférieur à 16 heures, l'effet est réduit de moitié¹¹.
- Selon une enquête portant sur la santé psychologique des jeunes de 12-25 ans réalisée en 2022 dans quatre régions du Québec, travailler d'une à 15 heures par semaine ne semble pas être associé à une moins bonne santé mentale ni à un moins bon attrait pour l'école. En revanche, les jeunes qui travaillent plus de 15

⁹ Marco Gaudreault, Luc Laberge, Nadine Arbour, et Michaël Gaudreault. *La conciliation études-travail chez les élèves francophones montréalais de 4^e et de 5^e années du secondaire*. Centre d'étude des Conditions de vie et des besoins de la population (ÉCOBES) (2015). https://www.reseautreussitemontreal.ca/wp-content/uploads/2015/11/PortraitCET3cs_19Nov15.pdf

¹⁰ Élise Ledoux, Marc-Antoine Busque, Julie Auclair et Luc Laberge. *Entrée précoce sur le marché du travail à 13 ans et répercussions sur la SST des jeunes occupant un emploi à 15 ans*. Rapport scientifique R-1059, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (2019). <https://chairejeunesse.ca/wp-content/uploads/2022/11/R-1059.pdf>

¹¹ Magali Befly, Denis Fougère, Arnaud Maurel. « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires ». *Économie et statistique*, n° 422 (2009) : 31-50. https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2009_num_422_1_8017

heures par semaine rapportent plus fréquemment un faible attrait pour l'école que les autres élèves (32 % c. 23 %) ¹².

- Finalement, des aspirations scolaires plus faibles sont réputées pour signaler un désengagement relativement au projet scolaire, étaient associées à une entrée plus précoce sur le marché de l'emploi. Les élèves ayant un projet scolaire et professionnel bien défini trouvent la motivation nécessaire pour persévérer dans leurs études ¹³.

À la lumière de ces constats, nous croyons que la limite fixée par le projet de loi 19, soit le plafonnement à 17 heures par semaine du nombre d'heures consacré au travail est adéquate.

Une préoccupation pour le sommeil des jeunes

Au-delà du nombre d'heures travaillées, les contraintes relationnelles, les contraintes physiques, les contraintes liées à l'horaire ainsi que les contraintes liées à l'organisation du travail peuvent également avoir une incidence sur la réussite éducative. De manière générale, plus le nombre et l'importance de ces contraintes augmentent, plus les répercussions négatives sur les études, la santé et le bien-être des jeunes peuvent s'accroître ¹⁴. Ce faisant, comme mentionné plus haut, une importance particulière doit être accordée au cumul des différentes activités.

À ce titre, une attention particulière mériterait d'être accordée au besoin de sommeil des adolescent. e. s, un déterminant crucial pour le fonctionnement et le développement de cette tranche de la population. En effet, la privation de sommeil associée à un grand nombre d'heures hebdomadaires de travail rémunéré ou à un horaire de travail en soirée ou de nuit peut affecter négativement plusieurs types de performance, dont la capacité de concentration, la capacité à se rappeler et à apprendre de nouveaux faits ainsi que les temps de réaction et les habiletés motrices ¹⁵.

En ce moment, la Loi sur les normes du travail stipule qu'il est « interdit à un employeur de faire effectuer un travail par un enfant, entre 23 heures, un jour donné, et 6 heures le lendemain. » Or, le projet de loi 19 ne prévoit pas de modifications à cet égard. Cette question devrait donc faire partie des messages de sensibilisation qui seront déployés auprès des employeurs, des parents et des jeunes eux-mêmes, tel que le stipulent nos recommandations en fin de document.

¹² Josiane Bergeron, Louise Bourassa, Mélissa Généreux, Jean-Philippe Goupil, Rachel Lemelin, Yolaine Noël, et Alexandra Paradis. *Enquête sur la santé psychologique des 12 à 25 ans*. (Québec, 2022) https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/Sante_Publique/Donnees_sur_la_populati on/Autres_documents/Enquete_sante_psychologique_12_25_ans_Mars_2022.pdf

¹³ Élise Ledoux, Marc-Antoine Busque, Julie Auclair et Luc Laberge. *Entrée précoce sur le marché du travail à 13 ans et répercussions sur la SST des jeunes occupant un emploi à 15 ans*. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (2019) <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-1059.pdf?v=2023-04-14>

¹⁴ Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2013). *Savoir concilier études et travail*, <https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/Recueil-Conciliation-etudes-travail.pdf>

¹⁵ Claire C. Caruso « Negative impacts of shiftwork and long work hours ». *Rehabilitation nursing* 39 n° 1 (2014) : 16-25.

Accroître les efforts d'accompagnement

En terminant, tout en saluant le dépôt du projet de loi 19, le RQRÉ tient à rappeler que cette loi seule ne sera pas suffisante pour éliminer toutes les problématiques liées à la conciliation études-travail des jeunes.

Depuis plusieurs années, en fonction de leur réalité régionale et de leurs enjeux, nos IRC se préoccupent des facteurs contribuant à une bonne conciliation études-travail (CET). Elles ont produit une vaste gamme d'outils et d'études visant à sensibiliser et à accompagner les acteurs autour de l'enjeu de la persévérance scolaire, mais également sur le développement des aspirations professionnelles des jeunes. En plus des effets positifs sur les jeunes, les diverses démarches mises de l'avant par les IRC au cours des dernières années démontrent que les entreprises qui adoptent de bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et de CET auprès de leurs employés-étudiants bénéficient de plusieurs avantages. Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre que l'on connaît, et dans la foulée de l'adoption de ce projet de loi, nous croyons que ces efforts doivent être décuplés.

Nous recommandons donc le déploiement d'un grand chantier de sensibilisation et d'accompagnement pour engager les employeurs à adopter des pratiques qui favorisent la réussite éducative des jeunes, sensibiliser les parents sur l'encadrement nécessaire qu'ils doivent mettre en place afin de favoriser la motivation et l'engagement de leur enfant dans leurs études et accompagner les jeunes vers l'adoption d'une saine conciliation études-travail. Il importe également qu'ils aient les outils leur permettant de définir leurs aspirations professionnelles afin de les garder engagés dans leur parcours scolaire. L'objectif est de trouver les solutions gagnantes qui permettront aux jeunes d'obtenir leur diplôme et aux employeurs de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée.

Forts de notre expérience des 20 dernières années, les IRC et leurs partenaires peuvent affirmer que le projet de loi ne permettra pas à lui seul de réduire l'impact du travail sur la réussite éducative de nombreux jeunes. Nous devons également continuer à offrir de l'accompagnement aux jeunes qui choisissent de travailler tout en étudiant, en tenant compte de leurs réalités spécifiques.

À cet effet, plusieurs IRC déploient des initiatives dignes de mention :

- [OSER-jeunes](#), une certification d'employeurs s'engageant à déployer de bonnes pratiques de conciliation études-travail ;
- [Mon boss, c'est le meilleur](#), une campagne de sensibilisation permettant de faire rayonner des bonnes pratiques ;
- [Employeurs engagés pour la réussite éducative en Estrie](#), des outils pour sensibiliser les employeurs ;
- [Jeconcilie.com](#), un outil de diagnostic pour les jeunes et les intervenants dont la refonte est en cours. Une nouvelle plateforme sera disponible au printemps ;
- [Le Grand Déclic](#), une démarche permettant de valoriser des professions auprès des jeunes, en lien avec des employeurs de la région.

De même, la Charte des employeurs pour la persévérance scolaire portée par la Fédération des chambres de commerce du Québec et auquel le RQRE a contribué, est une initiative nécessaire qui contribue aux efforts de sensibilisation et d'engagement des employeurs déjà existants à différents endroits au Québec.

Par ailleurs, afin de permettre une intervention sur l'ensemble du territoire québécois, le RQRE a récemment proposé un projet visant, d'une part, à favoriser la mise en place d'actions destinées à limiter les risques associés au travail des jeunes sur leur décrochage et leur persévérance scolaire et, d'autre part, à identifier des solutions novatrices grâce à la collaboration et la concertation des différents acteurs impliqués (employeurs, milieux scolaires).

Les débats actuels ont aussi confirmé la nécessité de mieux documenter les différentes réalités qui existent au Québec. Notamment, il serait intéressant de mieux comprendre l'influence des facteurs socioéconomiques d'un territoire sur le phénomène du travail des jeunes, de mieux cerner l'impact du travail des plus jeunes sur leur persévérance, de connaître les solutions qui maintiendraient les plus vieux dans leur parcours scolaire jusqu'à l'obtention de leur diplôme et de cartographier les meilleures pratiques au Québec. Les portraits et données produits dans les prochaines années par la CNESST pourront nous outiller sur ce point. Également, l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes au secondaire est un outil précieux pour éclairer l'état de situation du travail des jeunes.

Enfin, le RQRE invite la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à mettre en place des mesures efficaces, notamment un mécanisme de plaintes adapté aux jeunes, afin d'assurer le respect de la nouvelle législation.

Recommandations :

1. Déployer un vaste chantier d'accompagnement et de sensibilisation des employeurs, des parents, des jeunes et de la société civile autour des enjeux de conciliation études-travail, en complémentarité aux actions de sensibilisation qui seront portées par la CNESST.
2. Mieux documenter le travail des jeunes et ses impacts sur la réussite éducative des jeunes, notamment chez ceux qui présentent des facteurs de vulnérabilités importants. Des études comme l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes, des données provenant de la CNESST, des travaux de chercheurs, des évaluations d'initiatives ou de recensions de bonnes pratiques devraient être mises à profit.
3. Mettre en place des mesures efficaces, un mécanisme de plaintes adapté aux jeunes, afin d'assurer le respect de la nouvelle législation.